



PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 6 janvier 2020



N/Réf. :

Objet : Demande d'accès aux documents

Madame,

La présente donne suite à votre demande reçue à nos bureaux le 17 décembre 2019 et visant à obtenir des informations concernant les avocats, notaires et procureurs employés par la Régie des alcools, des courses et des jeux (la Régie) et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, plus particulièrement sur l'application de la *Loi sur la laïcité* à leur égard.

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), que les informations demandées peuvent vous être communiqués.

QUESTION 1

La Régie ne compte aucun procureur des poursuites criminelles et pénales parmi ses employés. Par ailleurs, la Régie compte sur 24 personnes (8 hommes et 16 femmes) qui agissent à titre d'avocats ou notaires. Ce nombre inclut les cadres juridiques.

QUESTIONS 2, 3 et 4

La Régie n'a refusé aucune candidature d'avocat ou de notaire sur la base de l'interdiction de port de signes religieux, ni fermé aucun dossier d'avocat ou de notaire sur la base d'un défaut de se conformer à la *Loi sur la laïcité de l'État*. Finalement, aucun avocat ou notaire, œuvrant pour la Régie, n'est touché par l'exception prévu à l'article 31 de la *Loi sur la laïcité de l'État*.

QUESTIONS 5, 6 et 7

La Régie a octroyé 2 contrats de services juridiques depuis le 27 mars 2016. Trois (3) avocats ont été impliqués dans la réalisation de ces contrats, soient 2 femmes et 1 homme.

QUESTIONS 8 et 9

La Régie n'a refusé aucune candidature d'avocats ni rescinder aucun contrat, sur la base de l'interdiction du port de signes religieux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

Original signé par :

MCB/jm

Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice du Bureau de la présidente et
des affaires juridiques

p. j.